recevoir la lettre qui accompagne celle-ci avec le même sentiment qui l'a dictée, celui de la simplicité et de la confiance. Pesez devant Dieu cette décision qui est si grave, veuillez vous concerter avec votre cher collègue et je prie notre divin Maître de vous inspirer ce qui sera plus utile pour sa gloire et pour le bien du diocèse.

« Veuillez croire à tous les sentiments d'affection et d'estime avec lesquels je suis, mon cher abbé, votre dévoué serviteur,

« ANGEBAULT. »

La demande de l'évêque ne devait surprendre personne. Telle était la considération dont jouissait M. Bernier que Mgr Montault l'avait nommé membre de son conseil dès son arrivée au pelit

séminaire en février 1837,

Vicaire capitulaire ou grand vicaire depuis la mort de ce prélat, il était tout naturellement, ainsi que son collègue l'abbé Régnier, appelé à l'administration du diocèse par le nouvel évêque. Mais en leur faisant cet honneur, Mgr Angebault les invitait à résider près de lui, dans son palais. Il n'y avait aucune difficulté pour M. Régnier, c'était le maintenir à son poste. Le supérieur du petit séminaire devait opter entre sa maison et le vicariat. Sur le conseil amical et très net de son collègue et de M. Desgarets, M. Bernier accepta la proposition. Il fut réglé qu'il terminerait l'année scolaire au collège où il aurait pour remplaçant l'aumonier. Comme Mgr Angebault ne fut sacré qu'au mois d'août, et qu'en juin M. Régnier fut promu à l'évêché d'Angoulême, cette fin d'année fut particulièrement laborieuse pour le supérieur : l'administration

du diocèse tomba pour un temps principalement sur lui. En quittant le petit séminaire, il emporta des sentiments d'estime et non point les regrets de l'affection touchante et populaire dont fut entouré M. Mongazon. Supérieur suppléant pendant deux années, il avait été le grand justicier d'une maison mal composée et qu'il fallait discipliner. Des l'abord, il établit si fortement son autorité qu'elle resta toujours inébranlable. La nécessité de renouveler de temps en temps des exécutions entretint dans les élèves une crainte salutaire, mais trop forte pour ne point étouffer des sentiments plus tendres. Il resta un souvenir ineffaçable de plusieurs de ses réprimandes publiques. Quelle que fût sa rigueur, il se possédait tellement, il était si impartial et si équitable dans ses sévérités que, tout en les redoutant, les coupables reconnaissaient leur justice. Les mères préféraient même son tribunal à des autori és inférieures, cependant moins imposantes. Toutefois, pas plus que la crainte de causer des irritations redoutables, les larmes de la tendresse ne purent le fléchir en certains cas. Se prétendant responsable d'un dépôt sacré envers les familles, il congédiait sans merci les enfants suspects de mauvaise influence sur leurs camarades.

Aussi ferme pour les professeurs que pour les élèves, il en vit s'éloigner plusieurs qui préféraient la vie plus libre d'une cure à l'opiniâtre labeur auquel il voulait les condamner sur des matières qui, plus tard, croyaient-ils, ne devaient leur être d'aucune utilité. Si ses collaborateurs le trouvaient exigeant, du moins ils vantaient sa largeur d'esprit. Après avoir distribué les fonctions selon sa